



## ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'assemblée primaire est convoquée, à la salle Multibleck, le

**Lundi 27 janvier 2025 à 19h00**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président
3. Présentation de la planification financière 2025-2028 et du budget 2025
4. Approbation du budget 2025
5. Adjudication du mandat de révision des comptes, législature 2025-2028
6. Progression à froid – Présentation et approbation d'un statuquo
7. Salle de gymnastique – Présentation du concours
8. Divers

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée immédiatement après l'assemblée primaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du projet historique d'archivage
3. Présentation du budget 2025
4. Approbation du budget 2025
5. Adjudication du mandat de révision des comptes, législature 2025-2028
6. Divers

L'administration communale

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire et bourgeoisiale, les documents du budget 2025 et le rapport du concours de la salle de gymnastique sont consultables :

- Auprès du bureau de l'administration communale durant les heures d'ouverture des guichets
- Sur le site internet de la Commune : [www.grimisuat.ch](http://www.grimisuat.ch)

Le fascicule du budget peut être obtenu au guichet de l'administration communale, sur demande par courriel à [administration@grimisuat.ch](mailto:administration@grimisuat.ch) ou par téléphone au 027 399 28 59.

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

La préparation d'un budget reste toujours un travail important à réaliser. L'année 2025 a été difficile à planifier car nous connaissons différentes hausses de charges et au niveau des revenus, différentes modifications des déductions fiscales validées par le Grand Conseil ainsi que la baisse du coefficient fiscal qui est en vigueur dans notre commune depuis le 1er janvier 2024. Nous vous présentons un budget de fonctionnement et d'investissements ambitieux et réaliste.

Le budget 2025 prévoit une marge d'autofinancement positive de CHF 1'221'200. Après amortissements planifiés de CHF 2'305'000, un excédent de charges de CHF 830'400 est prévu. En matière d'investissements, les dépenses brutes s'élèvent à CHF 4'269'000. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de CHF 1'052'000, impliquant un investissement net de CHF 3'217'000.

Cela engendre une insuffisance de financement de CHF 1'995'800, malgré la marge d'autofinancement positive.

Les investissements resteront importants ces prochaines années avec, entre autres, la fin des travaux de curage et d'étanchéification de l'étang de Revouire, la mise en route du projet de la nouvelle salle de gymnastique (avant-projet et mise à l'enquête), réfection planifiée du réseau d'eau potable, des égouts et d'irrigation, la finalisation du plan d'aménagement du territoire, etc. Une gestion rigoureuse de nos liquidités et de nos investissements nous permettra de garder notre situation financière sous contrôle.

Au nom des cadres, des employés communaux ainsi que du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année 2025.

Raphaël Vuigner  
Président

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>Compte de résultats</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	17'476'643.24	17'935'460.00	18'527'600.00
Revenus financiers	+ CHF	19'545'924.10	19'858'300.00	19'748'800.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>2'069'280.86</b>	<b>1'922'840.00</b>	<b>1'221'200.00</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'069'280.86	1'922'840.00	1'221'200.00
Amortissements planifiés	- CHF	2'147'949.44	2'405'900.00	2'305'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	87'600.00	38'100.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	145'800.06	200'000.00	291'500.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>370'660.00</b>	<b>830'400.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>67'131.48</b>	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'069'280.86	1'922'840.00	1'221'200.00
Investissements nets	- CHF	2'771'797.44	3'898'000.00	3'217'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>702'516.58</b>	<b>1'975'160.00</b>	<b>1'995'800.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	-